

INVESTIR, OUI, MAIS DANS QUOI ? PAR LA CNCEF



FICHE DÉCRYPTAGE

INVESTIR, OUI, MAIS DANS QUOI ?

Ça y est, vous êtes décidé, vous allez investir dans l'économie réelle. Vous êtes même drôlement content de vous, car vous avez cessé de procrastiner : vous avez ouvert votre compte-titre ordinaire et votre PEA (plan d'épargne en actions), vous avez calculé la part de votre épargne que vous voulez y investir et vous avez programmé vos versements. Bravo, vous pouvez être fier. Il n'y plus qu'une seule question à trancher - mais quelle question ! Dans quoi allez-vous investir ? En clair, le choix du support, ou enveloppe fiscale, ne fait pas tout. Il faut aussi vous décider pour un type d'instrument financier. Actions, trackers, ETF... comment s'y retrouver et comment choisir ? Voilà une question qui méritait bien un décryptage.

- **L'action en direct ou « titre vif »**

Si vous avez pris la décision de gérer vous-même votre portefeuille, donc concrètement votre compte-titre ou votre PEA, l'instrument le plus simple dans lequel vous pouvez investir, c'est une action d'entreprise. Les actions des entreprises françaises cotés en Bourse le sont sur Euronext, l'opérateur de la Bourse de Paris. En quelques clics vous pouvez donc vous porter acquéreur d'une (toute) petite partie d'un conglomérat du luxe ou d'une entreprise industrielle, à moins que vous ne préfériez une banque ou un producteur de biens de consommation. En faisant le choix d'investir en direct dans une entreprise, sans passer par un fonds, vous cumulez plusieurs avantages : vous devenez actionnaire, donc vous avez des droits, comme le droit de vote aux assemblées générales ou le droit à une information régulière.

Si l'entreprise dont vous détenez les actions verse un dividende, vous recevrez celui-ci directement, au prorata du nombre de vos titres. Vous aurez alors le choix de le réinvestir ou de l'empocher et si vous le réinvestissez, rien ne vous oblige à le faire dans la même action que celle qui vous a valu vos dividendes. En clair, vous êtes complètement aux manettes : vous savez où va votre argent et vous en disposez comme bon vous semble.

- **Pour le meilleur et pour le pire**

Mais attention, à côté de ces bonnes nouvelles, vous devez être conscient qu'en tant qu'actionnaire, vous acceptez d'accompagner l'entreprise quoi qu'il arrive. Si l'entreprise a une bonne performance, réalise de beaux profits et les distribue, si le cours de l'action décolle, à vous la plus-value et les dividendes. En revanche, si l'entreprise stagne ou si elle connaît des revers de fortune, et si donc le cours de l'action plonge, vous n'aurez aucun autre choix que d'accepter de réaliser une moins-value et de faire une croix sur vos dividendes. Vous devrez donc vous informer pour bien choisir les valeurs que vous allez sélectionner. Vous devrez aussi faire vos propres expériences : ne pas vendre à la première alerte, observer le comportement des cours dans le temps. L'acquisition d'une culture financière est un vrai avantage, qui vous servira tout au long de votre vie d'investisseur. Ce n'est d'ailleurs pas le seul avantage non-financier qu'il y a à investir en actions : à côté des espèces sonnantes et trébuchantes - dividendes et plus-values - vous pourrez bénéficier par exemple d'informations régulières sur l'entreprise ou dans certains cas, d'invitations ou de réductions sur ses produits.

- **Les ETF : la diversification à portée de main**

Cependant, acheter des actions en direct présente un inconvénient majeur : il est très difficile de diversifier correctement son portefeuille. Les titres vifs ont donc un caractère assez risqué, autrement dit, il faut pouvoir encaisser les variations des cours sans avoir besoin de vendre à un moment inopportun. C'est pourquoi, au cours des trente dernières années, de nouveaux produits financiers se sont développés : les ETF ou Equity Traded Funds. Il s'agit de véhicules d'investissements groupés cotés, eux-mêmes investis dans de nombreuses valeurs. Ils donnent ainsi accès à un grand nombre d'actions, en petite quantité. La plupart des ETF « répliquent » un indice, autrement dit la répartition de leur portefeuille « copie » strictement la composition d'un indice boursier. Donc si vous achetez une part d'ETF CAC40, vous achetez un titre donc la performance va être exactement équivalente à celle de l'indice boursier parisien. A cette différence que vous n'aurez pas à surveiller l'évolution des valeurs qui composent l'indice pour rectifier leur pondération : votre ETF va faire cela pour vous.

- **Avantages en masse**

En échange de cette solution de diversification, les ETF facturent à leurs souscripteurs des frais de gestion. Mais ces frais sont en général très modérés, et bien inférieurs à ceux qu'un gérant en chair et en os revendiquerait pour ses services. Il est en effet très facile de faire gérer un ETF par l'intelligence artificielle : il suffit de programmer un algorithme pour aligner en permanence la composition du fonds avec celle de l'indice que l'on aura choisi. On comprend dès lors le succès de ces produits, également appelés « trackers », de l'anglais « to track », qui signifie « pister » ou « suivre pas à pas ». Au fil des années, les ETF sont devenus plus sophistiqués. Certains sont « capitalisants », ce qui signifie que les dividendes touchés par le fonds sont systématiquement réinvestis. D'autres, dit « distributifs », permettent aux souscripteurs de toucher leurs dividendes, et de décider eux-mêmes de leur allocation. Autre avantage des trackers, et non des moindres : l'accès à des valeurs étrangères. Alors qu'il est parfois coûteux d'acquérir des titres sur des places étrangères, certains ETF proposent des cocktails d'actions thématiques mêlant actions françaises, européennes et étrangères, tandis que d'autres répliquent des indices boursiers étrangers comme le Nasdaq ou le Nikkei.

- **Les inconvénients des ETF**

Les ETF présentent donc beaucoup d'avantages pour les investisseurs. Ils permettent de placer son argent de manière diversifiée, sans avoir à investir beaucoup de temps dans la connaissance des entreprises ni de la Bourse. Mais certains observateurs relèvent que la gestion indicielle, marque de fabrique des ETF, en général automatisée, n'est pas très vertueuse : les fonds n'arbitrent pas pour saisir les opportunités de hausse ou de baisse de prix par exemple. D'autres reprochent aux ETF leur faible niveau de transparence car il est difficile de connaître exactement la composition du fonds et son évolution dans le temps, particulièrement pour les fonds qui ne sont pas indiciels, mais thématiques.

- **Que retenir ?**

Actions en direct et ETF permettent d'accéder à la Bourse dans des conditions avantageuses si l'on souhaite procéder soi-même à la gestion de son portefeuille. On peut mêler les deux approches, c'est-à-dire détenir dans un même portefeuille à la fois des actions en direct et des parts d'ETF. Toutefois, un conseil personnalisé est souvent nécessaire pour faire le point. Si vous avez des questionnements sur les méthodes de gestion ou si vous souhaitez déléguer celle de votre portefeuille à un professionnel, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un conseiller membre de la CNCEF, qui saura vous écouter et répondre à vos interrogations.

L'annuaire de la CNCEF vous permet de sélectionner les experts financiers les plus proches de chez vous, classés par spécialité. Profitez-en !

N'hésitez pas à consulter un conseiller financier adhérent de la Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers sur l'annuaire : <https://www.cncef.org/annuaire/>

**Consultez toutes nos fiches "Décryptage" sur notre site internet :
www.cncef.org/decryptage/**